

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remise à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le jeudi 17 juin 2021 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'égout pluvial-rue Grenier.**
- **Résultat de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.**
- **Résultat de la demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Attendu la présence de tous les membres du conseil, et avec le consentement unanime de ces derniers, le point suivant est ajouté :

- **Problématique du gravier sur la Rang 5 sur une distance d'environ 550 mètres, à partir de la Route de la Grosse-Ile.**

Résolution : 2021-157

Résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'égout pluvial sur la rue Gariépy et Grenier.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour la réfection de l'égout pluvial-rue Grenier. Deux soumissions ont été reçues avant 10h00 le 9 juin 2021. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil de l'édifice municipal de Laurierville, le 9 juin 2021 à 10h05, par Mme Linda Trottier, adjointe administrative à la MRC de l'Érable, en présence de M. Réjean Gingras, directeur général, et de M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé au service de loisirs. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
L4 Construction inc.	259 609.76 \$
Groupe Gagné Construction	286 286.92 \$

Attendu que suite à l'analyse des soumissions par M. Alain Cayer, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, il recommande la soumission la plus basse conforme, soit celle de L4 Construction inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux d'égout pluvial-rue Grenier, et ce, au prix de 259 609.76 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré, au mètre cube ou mètre linéaire.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumission.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que les travaux sont payés par le programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ), à l'exception des frais d'ingénierie de la MRC de l'érable, lesquels sont payés à même le budget 2021, attendu que ces frais ne sont pas éligibles au programme de la TECQ.

Adoptée

Résolution : 2021-158

Résultat de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026. Une soumission a été reçue avant 10h00 le 17 juin 2021. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 17 juin 2021 à 10h01, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal, et Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiment et en environnement. Le prix de la soumission et le suivant

Entrepreneur	E.M.P. inc.
Nombre de km	63.55 km
Grand total :	1 516 716.70 \$

Attendu que la soumission déposée par E.M.P. inc. est conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, à l'entreprise E.M.P. inc., et ce, au prix de 1 516 716.70 \$, taxes incluses, pour le total des 5 saisons.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Adoptée

Résolution : 2021-159

Résultat de la demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie.

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, a demandé, au nom de la municipalité de Laurierville, des soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour les travaux de voirie du Rang 8 Ouest, les travaux d'égout pluvial-rue Grenier, et les travaux de voirie pour les rues Iris, Fabrique et Jonquilles;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a reçu 3 soumissions :

Prix taxes incluses				
Projets	EXP	Englobe	ABS	Solmatech
Rang 8 Ouest	18 292.87 \$	15 119.21 \$	-	-
Rues Iris, Fabrique et Jonquilles	6 898.84 \$	4 532.31 \$	6 475.45 \$	-
Rue Grenier	33 216.97 \$	26 653.04 \$	-	-

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable recommande d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Englobe;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Englobe, au montant de 15 119.21 \$ pour le projet du Rang 8 Ouest, de 4 532.31 \$ pour le projet des rues Iris, Fabrique et Jonquilles, et de 26 653.04 \$, pour le projet des travaux d'égout pluvial-rue Grenier.

Que les honoraires de Englobe seront facturés selon les heures réelles effectuées, ainsi que selon le nombre réels d'analyse et de visites effectués.

Adoptée

Résolution : 2021-160

Problématique du gravier sur la Rang 5 sur une distance d'environ 550 mètres, à partir de la Route de la Grosse-Ile.

Attendu que le Rang 5 est un chemin en gravier;

Attendu que lorsqu'il pleut, il se forme une boue d'environ 1 pouce d'épaisseur sur une partie du Rang 5, soit sur environ 550 mètres à partir de la Route de la Grosse-Ile;

Attendu que les usagers du Rang 5 trouvent cette situation désagréable pour la circulation des véhicules;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil propose d'ajouter environ 0.10 mètre de MG-20 de type MTQ ou de type B sur la moitié de la distance, soit environ 275 mètres, afin de constater le résultat, et effectuer l'autre moitié cet automne ou le printemps prochain, dépendant du résultat.

Que le directeur général, M. Réjean Gingras, demande au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable de valider cette option du conseil municipal pour le Rang 5, ou de formuler une recommandation pour corriger la situation.

Que le coût de l'option proposée par le conseil municipal est estimé à 8 000.00 \$, taxes incluses, lequel sera payé à même le budget de fonctionnement du budget 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-161

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier